

SICAV de droit français

LAZARD FUNDS

SICAV à 12 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

La SICAV LAZARD FUNDS est constitué au 30 septembre 2025 de 12 compartiments :

LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE

LAZARD CREDIT 2028

LAZARD EURO CREDIT SRI

LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES

LAZARD HIGH YIELD 2029

LAZARD WELL-BEING

LAZARD CREDIT 2030

LAZARD GREEN CAPITAL

LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

LAZARD HUMAN CAPITAL

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	15
2. Certification du Commissaire aux Comptes	17
3. Règles et méthodes comptables	24

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs (personnes physiques en fonction au 30/09/2025)	Nombre de mandats (Sicav/SA)	Liste des mandats et fonctions dans des SICAV et SA
Mme Éléonore Bunel <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	1	- Président Directeur Général de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)
M. François-Marc Durand <i>Président de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	- Président Directeur Général de la Sicav Norden SRI - Président Directeur Général de la Sicav Lazard Alpha Allocation - Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Administrateur de la Sicav Norden SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Norden Small - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
Mme Eléonore Bunel	0
M. François-Marc Durand	0
Mme Monica Nescaut	0
Lazard Frères Gestion SAS représentée par Mme Alexia Latorre	0
MGEN	€ 1.600
UMR	€ 1.600
M. Paul Castello	0

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (titre de Président Directeur Général).

2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10 avenue Perrier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

LAZARD FUNDING DS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10, avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV LAZARD FUNDS est constituée de 12 compartiments :

- LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD HUMAN CAPITAL (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD HIGH YIELD 2029 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD EURO CREDIT SRI (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD WELL-BEING (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT 2028 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT 2030 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD GREEN CAPITAL (Devise de comptabilité EURO)

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE créé le 01/08/2025 (Devise de comptabilité EURO)

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartment :

**LAZARD GLOBAL GREEN BOND
OPPORTUNITIES**

PROFIL DE RISQUE

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ Risque de crédit

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie le Compartiment soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

▪ Risque de change

Le Compartiment peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

▪ Risque lié aux instruments financiers dérivés

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme (dérivés).

L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels le Compartiment est investi.

▪ Risque de contrepartie

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

▪ Risque sur titres hybrides ou subordonnés

Le compartiment peut être exposé sur des titres hybrides ou subordonnés. Les dettes hybrides et subordonnées sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Pour les obligations non financières, les dettes hybrides étant des dettes « deeply subordinated », cela implique un taux de recouvrement faible en cas de défaut de l'émetteur.

▪ Risque lié à la surexposition

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la surexposition et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net.

En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

En raison de la stratégie de couverture mise en œuvre, le porteur pourrait ne pas bénéficier de la hausse éventuelle de certains marchés.

▪ **Risque action**

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser.

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs.

L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

▪ **Risque des titres 144A**

Le Compartiment est susceptible d'investir dans des titres assujettis à des restrictions, notamment au sens de la règle 144A. Les titres 144A bénéficient d'une exemption de l'obligation d'enregistrement, inscrite dans la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 aux États-Unis d'Amérique. Ces titres sont soumis à des restrictions de revente aux acheteurs institutionnels qualifiés (QIB), tels que définis par la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 aux États-Unis d'Amérique ; en conséquence, les frais administratifs sont réduits à cause de cette exemption. Les titres 144A s'échangent entre un nombre limité de QIB, ce qui peut accroître la volatilité des prix et réduire la liquidité de certains titres 144A.

« Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur. »

65. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Il a été décidé pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** (code ISIN : FR001400BVS5) le remplacement de l'indice « ICE BofA 1-3 Year Euro Government Index (EG01) +0,80% » par le « €STR Capitalisé +xx% ».

Pour chaque action du compartiment, l'indicateur €STR Capitalisé est désormais le suivant :

	Indice à compter du 02/12/2024
PC EUR	€ster + 175 bps
PD EUR	€ster + 175 bps
PVC EUR	€ster + 190 bps
RC EUR	€ster + 125 bps
RD EUR	€ster + 125 bps
RVC EUR	€ster + 150 bps
EC EUR	€ster + 175 bps

➤ **Date d'effet : 02/12/2024.**

Il a été décidé pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** (code ISIN : FR001400BVS5), le passage au label ISR V3.

➤ **Date d'effet : 02/01/2025.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD FUNDS**, pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** (code ISIN : FR001400BVS5) a décidé, en date du 10/01/2025, la modification de l'article 27 des Statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » :

- Le terme « résultat net » a été remplacé par le terme « revenu net » dans la documentation juridique de la SICAV, conformément à la rédaction de l'article L.214-17-2 du COMOFI sur les sommes distribuables.

➤ **Date d'effet : 11/01/2025.**

Il a été décidé pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** (code ISIN : FR001400BVS5) les modifications suivantes :

- Insertion des indicateurs à battre dans le cadre du label ISR V3 ;
- Elimination des 25% des valeurs les moins bien notées.

➤ **Date d'effet : 14/04/2025.**

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD FUNDS**, pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** (code ISIN : FR001400BVS5) en date du 16/09/2025, a informé les administrateurs que l'AMF a modifié sa doctrine sur le type de frais pouvant être prélevés par les FCP et Sicav en remplaçant la notion de « frais administratifs externes à la société de gestion » en « frais de fonctionnement et de services » ou « FFS ».de l'entrée en vigueur des frais de fonctionnement et de services (FFS) et de la fin du prélèvement des commissions de mouvement.

➤ **Date d'effet : 31/12/2025.**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR (FR001400BVQ9) : 4,87%
 LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR (FR001400BVR7) : 4,78%
 LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR 5 FR001400BVT3° : 5,19%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de :

LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR (FR001400BVQ9) : 4,24%
 LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR (FR001400BVR7) : 4,37%
 LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR 5 FR001400BVT3° : 3,80%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Au cours des douze derniers mois, l'environnement économique a connu de profonds changements. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre économique établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires et de leurs industries de défense.

La bonne nouvelle est que l'économie mondiale s'est avérée plus résiliente que prévue face au choc protectionniste. Aux États-Unis, la demande intérieure est restée solide, en partie grâce aux investissements dans le secteur de l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, conduisant la Réserve fédérale à reprendre ses baisses de taux après neuf mois de pause, malgré une inflation toujours élevée. En Europe, la croissance a bien résisté, avec toutefois des performances contrastées pour les principaux pays. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a interrompu ses baisses de taux, alors que l'inflation est revenue proche de la cible. En Chine, la croissance s'est stabilisée sur un rythme supérieur à 5%.

Sur cette toile de fond, les indices actions ont enregistré une solide progression, malgré une phase de volatilité extrême après les annonces tarifaires américaines d'avril 2025. Les rendements à dix ans des obligations souveraines se sont tendus, davantage en Europe qu'aux États-Unis, tandis que les spreads des pays périphériques de la zone euro se sont resserrés. S'agissant des devises, la tendance a été marquée par une nette appréciation de l'euro face à la plupart des devises, notamment contre le dollar et le yen. Les matières premières ont globalement progressé, malgré une baisse du prix du pétrole.

Economie

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a multiplié les annonces sur les droits de douane, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions.

Le 2 avril 2025, les États-Unis ont imposé des droits de douane considérables à l'encontre de la plupart des pays, lesquels ont été partiellement suspendus pour une période de 90 jours le 9 avril 2025. À la suite de ces annonces, les tensions commerciales avec la Chine se sont accentuées à la mi-avril 2025, jusqu'à la conclusion d'une trêve commerciale début mai 2025.

L'été 2025 a ensuite été marqué par la signature de plusieurs accords bilatéraux, avec des taux de 15% pour l'UE et le Japon. Le 31 juillet 2025, les droits de douane réciproques annoncés le 2 avril ont été ajustés. Fin septembre 2025, le taux moyen des droits de douane américains atteignait près de 18%, soit un plus haut depuis 1934.

La croissance américaine est restée solide à +2,1 % sur un an au deuxième trimestre 2025, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle.

Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. Le taux de chômage est toutefois demeuré faible à 4,3%. L'inflation globale a légèrement accéléré à +2,9 % sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +3,1%, les hausses de droits de douane n'ayant eu qu'un impact modéré sur les prix.

La Réserve Fédérale a procédé à deux baisses de taux de 25 points de base à la fin de l'année 2024. Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été 2025 ont conduit à une reprise des baisses de taux en septembre 2025, avec une réduction de 25 points de base à 4,00-4,25%. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Réserve Fédérale a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan en mars 2025, au rythme maximum de 40 Mds USD par mois.

A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB est restée solide à +1,5% en glissement annuel au deuxième trimestre 2025, portée par la vigueur de la demande domestique. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +3,1% en Espagne, +0,8% en France, +0,4% en Italie et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3%. L'inflation globale est remontée à +2,2% sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +2,3%.

Après six baisses consécutives de 25 points de base, la BCE a fait une pause en juillet et septembre 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00% en fin de période.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance du Bundestag le 16 décembre 2024, à la suite du départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre. Cette défaite a conduit à la tenue d'élections fédérales anticipées le 23 février 2025, qui ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars 2025, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, le premier ministre Michel Barnier a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024, mais a été contraint de démissionner après l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Sébastien Lecornu lui a succédé le 9 septembre 2025.

En Chine, la croissance du PIB a bien résisté à +5,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2025. La demande domestique est restée pénalisée par la crise immobilière, mais la consommation des ménages a bénéficié des mesures de soutien publiques. Dans le même temps, la hausse des exportations vers le reste du monde a partiellement compensé le recul des ventes vers les États-Unis. Cependant, la demande intérieure s'est nettement affaiblie à partir de l'été 2025 et le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 1990, à -1,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre. Pour contrer ces pressions déflationnistes, les autorités ont intensifié leur campagne « anti-involution » en introduisant des mesures de soutien ciblées.

Marchés

Au cours des douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollars a enregistré une progression de +15,6%, avec des hausses marquées dans toutes les régions : le Topix a augmenté de +18,6%, le S&P 500 de +16,1%, l'indice MSCI des marchés émergents de +15,0 % et l'Euro Stoxx de +13,0%. Le CAC 40 a nettement sous-performé, ne progressant que de +3,4%, en partie à cause de l'incertitude politique. Pour un investisseur européen non-couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises atténue les performances des marchés étrangers.

Cette bonne performance des marchés actions masque plusieurs épisodes de volatilité. Après une fin 2024 relativement calme, les actions américaines ont connu une correction au début de 2025. Les inquiétudes liées à la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, provoquant une forte baisse des « Sept Magnifiques ». En revanche, l'Euro Stoxx a enregistré une forte hausse sur cette période, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...).

Les annonces du 2 avril 2025 sur les droits de douane réciproques ont engendré une volatilité extrême mais brève. Les marchés actions ont d'abord chuté, avant de rebondir fortement suite à l'annonce d'une suspension des tarifs pour 90 jours.

Par la suite, la tendance haussière s'est maintenue, portée par la résilience de l'économie mondiale, les avancées dans les négociations commerciales, le renforcement des anticipations de baisse des taux de la Réserve fédérale et la thématique de l'intelligence artificielle.

Ce contexte a alimenté la volatilité sur les marchés des obligations d'Etat. Le taux à 10 ans du Trésor américain a fluctué entre 3,73% et 4,79% pour terminer à 4,15%, soit une hausse de 37 pbs. En Allemagne, le taux équivalent a augmenté de 59 pbs à 2,71 %, avec une hausse historique de 30 pbs le 5 mars 2025, à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. Les spreads à 10 ans des pays périphériques se sont resserrés de 25 pbs pour l'Espagne et de 50 pbs pour l'Italie. En France, la prime de risque politique est restée élevée, mais le spread avec l'Allemagne n'a augmenté que de 3 pbs sur la période, à 82 pbs.

Sur le marché des devises, l'euro s'est globalement apprécié face à la majorité de ses principaux partenaires commerciaux, progressant de 8,5% par rapport au yen, de 5,4% par rapport au dollar et de 4,8% par rapport à la livre sterling. En revanche, il a reculé de 0,8% face au franc suisse. S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a augmenté de +3,2% malgré une baisse de 8,4% du prix de baril de Brent, de 72 USD à 66 USD.

POLITIQUE DE GESTION

Le quatrième trimestre 2024 a été marqué par une forte volatilité obligataire, conséquence d'incertitudes politiques persistantes, de réajustements des politiques monétaires et d'une saisonnalité de fin d'année qui a renforcé l'irrégularité de l'offre et de la demande. Les banques centrales (Fed, BCE) ont procédé à des baisses de taux limitées (-25bps), mais le durcissement de leur communication et la réduction des anticipations d'assouplissement pour 2025 ont fortement tendu les rendements sur les dettes souveraines : le Bund à 10 ans termine l'année à 2,37 %, et le Treasury à 4,57 %. Le marché britannique a également retrouvé de la nervosité en raison de l'incertitude budgétaire et d'une inflation persistante dans les services.

Dans ce contexte, les spreads crédit, tous segments confondus, se sont resserrés, avec une prime aux actifs les moins sensibles aux taux. Performance crédit contrastée : l'Investment Grade a souffert de l'effet taux, alors que les segments plus risqués (High Yield, hybrides, financières AT1) ont tiré parti du resserrement des spreads et du portage, générant des performances positives. Le marché primaire a logiquement ralenti en fin d'année, avec une activité cependant soutenue en début de trimestre. Au fil de la période, le portefeuille a privilégié un pilotage actif de la sensibilité (entre 4 et 7 points), renforçant ponctuellement l'exposition souveraine longue zone euro et maintenant une diversification crédit élevée (70 % du portefeuille, dont 22 % souverains et 23 % HY surtout sur BB). Les Green Bonds continuent de représenter la majorité des investissements (près de 90 %). Cette gestion dynamique et flexible a permis de limiter les effets adverses de la remontée des taux tout en valorisant le portage crédit et la diversification ESG.

Le premier trimestre 2025 s'est distingué par une volatilité élevée et par une divergence croissante entre les marchés obligataires américains et européens. Les tensions liées à la politique commerciale américaine, l'annonce d'un plan massif d'infrastructures en Allemagne, et un contexte macroéconomique incertain (croissance mondiale ralentie, inflation résiliente) ont dicté la direction des marchés. Les taux souverains européens ont nettement rebondi, notamment avec une forte pentification de la courbe allemande sous l'effet de craintes sur l'ampleur des émissions à venir. À l'inverse, les Treasuries américains ont montré plus de résilience, portés par un scénario de ralentissement économique : le scénario stagflation s'installe, et la Fed affiche une posture modérément prudente sur la politique de taux et la réduction de son bilan.

La gestion a été très active : le portefeuille a maintenu une exposition significative aux obligations souveraines longues européennes et renforcé ses positions tactiquement sur certains points de courbe (Bunds, Gilts, JGBs). La sensibilité a varié de 5 à 9 points au gré des opportunités. Côté crédit, la demande primaire est restée forte avec des émissions records, et les flux entrants ont bien absorbé les volumes. La diversification reste élevée : le crédit IG conserve un poids essentiel malgré la dégradation récente des marges, tandis que le segment HY (surtout BB) se maintient autour de 20 % du portefeuille. Les Green Bonds conservent une place stratégique (90 % hors cash). Si le crédit IG a souffert en mars de l'élargissement des spreads et de la remontée des taux (-1 %), les performances restent positives sur le trimestre, portées par la bonne dynamique du marché primaire, la solidité des flux et la sélectivité sur les émetteurs défensifs et les nouvelles obligations vertes.

Le deuxième trimestre 2025 a été marqué par une alternance de volatilité extrême et d'accalmie sur les marchés obligataires, amplifiée par la géopolitique, les politiques commerciales (notamment États-Unis/Chine/Europe) et l'ajustement graduel des politiques monétaires.

Après un mois d'avril sismique – dominé par la dislocation du marché des Treasuries et une envolée des taux américains (10 ans à 4,60 %) sur fond de tensions commerciales – le trimestre a vu une stabilisation progressive : la désescalade commerciale, la reprise de l'optimisme sur la croissance mondiale et la pause de la plupart des banques centrales (hors BCE, BNS, Norvège) ont permis le resserrement des spreads souverains et crédit.

Les émissions primaires IG ont connu un fort rebond en mai-juin (près de 190 Mds€ en cumulé), stimulées par la solidité des flux entrants, la forte demande pour les formats durables (Green Bonds) et une dynamique de marché portée par la surperformance du crédit par rapport aux taux. Tous les segments crédit ont vu leurs marges se resserrer, en particulier les hybrides et les financières AT1, favorisant des performances très positives (+0,5 à +1,7 % mensuel pour le HY/AT1). L'immobilier et l'énergie se sont démarqués sur la vague géopolitique.

Côté gestion, la sensibilité globale du portefeuille a été ajustée de façon très flexible (entre 3,5 et 6,5) : couvertures tactiques sur la dette souveraine, renforcement progressif des positions européennes et britanniques après la détente post-volatilité, et prises de profits opportunistes sur les marchés japonais et américains. La diversification demeure forte : crédit (74–75 % du portefeuille, dont 17 % HY BB), dettes d'État 21 %. La duration crédit a été maintenue autour de 3 ; la sélectivité sur les émissions ESG et la gestion active des sensibilités ont permis de capitaliser sur la normalisation des conditions de marché en fin de trimestre.

Le troisième trimestre 2025 s'est avéré favorable malgré un environnement globalement volatil. Le ralentissement du marché de l'emploi américain a entraîné la première baisse de taux de la Fed depuis plusieurs mois, tandis qu'en Europe, l'activité résiste et la BCE a stabilisé sa politique monétaire. L'inflation s'est installée autour de 2 % des deux côtés de l'Atlantique, permettant un aplatissement des courbes et un assouplissement progressif des conditions financières. Les marchés ont également été soutenus par une convergence positive des notations souveraines européennes, avec des relèvements pour le Portugal, l'Italie et l'Espagne malgré la dégradation de la France.

Dans ce contexte, les taux longs américains et européens se sont détendus et les spreads périphériques ont continué de se resserrer. Les spreads bancaires et assurantiels, ainsi que les primes de risque corporate, ont bénéficié de la recherche de rendement et d'une absorption efficace des nouvelles émissions. Le marché primaire est resté dynamique, avec une forte sursouscription sur les opérations bancaires et une bonne absorption de l'abondant refinancement corporate, en particulier sur le segment BB. Les secteurs de l'énergie, de la distribution et de la tech se sont distingués, portés par des résultats solides et des tendances sectorielles favorables.

Côté gestion, la sensibilité taux a été pilotée de façon active (entre 4 et 6), le portefeuille conservant son exposition aux dettes publiques (≈20 %) et une diversification élevée sur le crédit, avec la part HY en hausse à 20 %. L'effet taux a contribué positivement à la performance, rejoint en septembre par le portage crédit et la contribution du resserrement des spreads sur l'ensemble des segments.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	27 538 851,83	29 083 113,86
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	-	1 966 091,00
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	800 000,00	840 605,10
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	1 282 496,86	215 164,58
KPN 6.0% PERP	889 299,74	439 459,73
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	700 000,00	503 199,55
LLOYDS BANKING GROUP 3.625% 04-03-36	999 420,00	200 014,00
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.875% PERP	831 304,55	240 268,38
TENNET HOLDING BV 4.875% PERP	531 767,12	509 037,67
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	201 419,04	811 726,02

67. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -**

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 19 149 584,22**

- o Change à terme : -
- o Future : 19 149 584,22
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue.

Niveau maximum de VaR mensuelle : 5,49%.

Niveau minimum de VaR mensuelle : 1,79%.

Niveau moyen de VaR mensuelle : 3,64%.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC.

Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

68. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	81 728 642,70	76 760 635,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	81 728 642,70	76 760 635,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 352 863,05	5 815 042,08
OPCVM	4 352 863,05	5 815 042,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	56 114,83	85 846,01
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	86 137 620,58	82 661 523,99
Créances et comptes d'ajustement actifs	334 378,24	1 229 294,29
Comptes financiers	2 052 787,23	1 140 415,68
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 387 165,47	2 369 709,97
Total de l'actif I+II	88 524 786,05	85 031 233,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	83 469 297,43	77 645 633,35
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 064 906,85	6 641 297,55
Capitaux propres I	87 534 204,28	84 286 930,90
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	87 534 204,28	84 286 930,90
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	51 312,32	332 282,45
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	51 312,32	332 282,45
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	847 013,99	333 123,62
Concours bancaires	92 255,46	78 896,99
Sous-total autres passifs IV	939 269,45	412 020,61
Total Passifs : I+II+III+IV	88 524 786,05	85 031 233,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	2 628 685,36	2 046 171,28
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	52 667,21	69 136,77
Sous-total produits sur opérations financières	2 681 352,57	2 115 308,05
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 356,65	-4 512,08
Sous-total charges sur opérations financières	-3 356,65	-4 512,08
Total revenus financiers nets (A)	2 677 995,92	2 110 795,97
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-309 563,82	-268 331,43
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-309 563,82	-268 331,43
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 368 432,10	1 842 464,54
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	97 239,42	326 594,48
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 465 671,52	2 169 059,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 557 845,01	-422 241,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-31 517,82	-49 529,69
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 526 327,19	-471 771,21
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	122 595,12	-114 040,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 648 922,31	-585 811,76

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-938 207,10	4 298 138,99
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-17 319,06	-20 314,63
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-955 526,16	4 277 824,36
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-94 160,82	780 225,93
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 049 686,98	5 058 050,29
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	4 064 906,85	6 641 297,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Action EC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice €STR Capitalisé + 1,75%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Action PVC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice €STR Capitalisé + 1,90%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Action PC EUR, Action PD EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice €STR Capitalisé + 1,75%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Action RC EUR, Action RD EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice €STR Capitalisé + 1,25%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Action RVC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice €STR Capitalisé + 1,50%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	58 067 142,24	84 286 930,90	87 534 204,28
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR en EUR			
Actif net	58 067 042,89	84 185 900,96	87 178 110,96
Nombre de titres	59 023,596	78 825,055	77 835,882
Valeur liquidative unitaire	983,79	1 068,00	1 120,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-22,54	-7,42	33,89
Capitalisation unitaire sur revenu	9,16	27,50	31,55
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR en EUR			
Actif net	-	100 921,66	350 681,26
Nombre de titres	-	98,000	325,000
Valeur liquidative unitaire	-	1 029,81	1 079,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-7,47	32,66
Capitalisation unitaire sur revenu	-	10,32	29,48
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR en EUR			
Actif net	99,35	108,28	5 412,06
Nombre de titres	1,000	1,000	47,513
Valeur liquidative unitaire	99,35	108,28	113,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,00	-0,73	3,47
Capitalisation unitaire sur revenu	0,35	3,11	3,48

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les Compartiments datés. Pendant la période de souscription le compartiment sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du compartiment au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

<i>Frais facturés au Compartiment</i>	<i>Assiette</i>	<i>Action</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>	
Frais de gestion financière	Actif net	EC EUR	0,35%	
		PVC EUR	0,35%	
		PC EUR	0,55%	
		RC EUR	1,10%	
		RVC EUR	0,70%	
		PD EUR	0,55%	
		RD EUR	1,10%	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Obligations, change	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	EC EUR, PC EUR, RC EUR, PD EUR, RD EUR	Néant	
		PVC EUR, RVC EUR	20% de la performance au-delà de l'indicateur de référence	

• Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Compartiment d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel. La surperformance générée par l'action du Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sousperformance passée. » Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 02/10/2023. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action du Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action du Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement pour le Compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le Compartiment, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du Compartiment, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du Compartiment des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Compartiment. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil prédéterminé par le délégataire de la gestion financière et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du Compartiment la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du Compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par le délégataire de la gestion financière et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle le délégataire de la gestion financière devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 1,50% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	84 286 930,90	58 067 142,24
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 912 439,77	28 201 303,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-19 604 399,52	-7 630 131,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 368 432,10	1 842 464,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 526 327,19	-471 771,21
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-955 526,16	4 277 824,36
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments (*)	-	98,34 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	87 534 204,28	84 286 930,90

(*) 30/09/2024 : Régularisation frais de gestion variables à la clôture pour 98.34€.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	17 155,432	18 657 805,03
Actions rachetées durant l'exercice	-18 144,605	-19 593 735,12
Solde net des souscriptions/rachats	-989,173	-935 930,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	77 835,882	
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	237,000	249 391,79
Actions rachetées durant l'exercice	-10,000	-10 664,40
Solde net des souscriptions/rachats	227,000	238 727,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	325,000	
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	46,513	5 242,95
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	46,513	5 242,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	47,513	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR FR001400BVQ9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	87 178 110,96	77 835,882	1 120,02
LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR FR001400BVR7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	350 681,26	325,000	1 079,01
LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR FR001400BVT3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 412,06	47,513	113,90

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	81 728,64	81 325,76	402,88	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 052,79	-	-	-	2 052,79
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-92,26	-	-	-	-92,26
Hors-bilan					
Futures	NA	-6 841,84	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		74 483,92	402,88	-	1 960,53

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	432,69	-	687,58	12 738,74	11 082,28	29 432,42	27 354,93
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 052,79	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-92,26	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-6 841,84	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 393,22	-	687,58	12 738,74	11 082,28	22 590,58	27 354,93

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 JPY +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 781,36	3 247,17	695,87	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	84,16	87,53	132,72	-	-
Comptes financiers	1 439,79	146,92	-	5,95	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-92,26	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	3 894,79	3 012,20	750,18	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	8 200,10	6 493,82	1 486,51	5,95	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	63 858,06	17 870,58	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	63 858,06	17 870,58	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	4 479,36
	Dépôts de garantie en espèces	329 898,88
Total des créances		334 378,24
Dettes		
	Achats à règlement différé	814 387,59
	Frais de gestion fixe	32 347,36
	Frais de gestion variable	279,04
Total des dettes		847 013,99
Total des créances et des dettes		-512 635,75

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	308 447,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	832,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,34
Frais de gestion variables provisionnés	274,76
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	4,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	4,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			4 352 863,05
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	4 352 863,05
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			4 352 863,05

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 465 671,52	2 169 059,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	2 465 671,52	2 169 059,02
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 465 671,52	2 169 059,02

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 455 923,61	2 168 044,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 455 923,61	2 168 044,38
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 455 923,61	2 168 044,38
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 455 923,61	2 168 044,38
Total	2 455 923,61	2 168 044,38
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	9 582,53	1 011,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 582,53	1 011,53
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 582,53	1 011,53
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 582,53	1 011,53
Total	9 582,53	1 011,53
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	165,38	3,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	165,38	3,11
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	165,38	3,11
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	165,38	3,11
Total	165,38	3,11
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 648 922,31	-585 811,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 648 922,31	-585 811,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 648 922,31	-585 811,76

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 638 139,87	-585 078,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 638 139,87	-585 078,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 638 139,87	-585 078,53
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 638 139,87	-585 078,53
Total	2 638 139,87	-585 078,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 617,43	-732,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 617,43	-732,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 617,43	-732,50
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10 617,43	-732,50
Total	10 617,43	-732,50
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	165,01	-0,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	165,01	-0,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	165,01	-0,73
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	165,01	-0,73
Total	165,01	-0,73
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			81 728 642,70	93,37
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			81 728 642,70	93,37
Assurance			4 433 715,90	5,07
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	400 000	384 409,53	0,44
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	800 000	817 892,25	0,94
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	600 000	547 986,99	0,63
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	500 000	471 853,84	0,54
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	600 000	561 945,74	0,64
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	600 000	675 264,20	0,77
UNIPOL GRUPPO SPA EX UNIPOL SPA CIA 3.25% 23-09-30	EUR	500 000	511 915,68	0,58
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 2.375% 09-12-41	EUR	500 000	462 447,67	0,53
Automobiles			863 192,08	0,99
FORD MOTOR COMPANY 6.1% 19-08-32	USD	300 000	263 304,68	0,30
RENAULT 3.875% 30-09-30 EMTN	EUR	600 000	599 887,40	0,69
Banques commerciales			22 709 523,87	25,95
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	300 000	321 579,66	0,37
BANCO BPM 6.25% PERP	EUR	400 000	423 849,65	0,48
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	200 000	203 529,65	0,23
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	400 000	439 265,57	0,50
BANCO DE BADELL 6.5% PERP	EUR	200 000	212 888,02	0,24
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	400 000	461 502,57	0,53
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	250 000	263 193,24	0,30
BBVA 6.0% PERP	EUR	600 000	613 014,26	0,70
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	700 000	736 132,47	0,84
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	500 000	418 978,31	0,48
BNP PAR 3.494% 17-09-33 EMTN	EUR	1 000 000	998 040,89	1,16
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	400 000	391 354,14	0,45
CA 3.25% 25-08-32 EMTN	EUR	500 000	497 579,28	0,57
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	300 000	300 320,14	0,34
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	500 000	570 361,40	0,65
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	400 000	452 050,70	0,52
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.125% 30-06-37	EUR	500 000	511 284,14	0,58
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	500 000	543 663,80	0,62
COOPERATIEVE RABOBANK UA 1.106% 24-02-27	USD	550 000	462 740,38	0,53
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	EUR	400 000	402 880,87	0,46
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01-12-32	EUR	500 000	545 559,35	0,62
DANSKE BK 3.5% 19-11-35 EMTN	EUR	500 000	502 267,09	0,57
DANSKE BK 4.125% 10-01-31	EUR	700 000	756 832,04	0,86
DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	EUR	900 000	919 364,67	1,05
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	400 000	413 262,68	0,47
EFG EUROBANK 6.625% PERP	EUR	600 000	639 327,79	0,73
ERSTE GR BK 7.0% PERP	EUR	400 000	447 503,46	0,51
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	300 000	311 364,37	0,36
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	600 000	617 827,52	0,71
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	200 000	212 367,68	0,24

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	500 000	531 214,08	0,61
ISLANDSBANKI HF NEW 3.875% 20-09-30	EUR	400 000	408 685,59	0,47
LLOYDS BANKING GROUP 3.625% 04-03-36	EUR	800 000	815 139,84	0,93
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	EUR	600 000	626 339,51	0,72
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	400 000	422 175,40	0,48
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.875% PERP	GBP	500 000	608 355,81	0,69
NATLENERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	500 000	471 717,84	0,54
PIRAEUS BANK 3.875% 03-11-27	EUR	300 000	315 395,32	0,36
RCI BANQUE 3.375% 06-06-30	EUR	300 000	302 617,79	0,35
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	400 000	423 678,71	0,48
SG 0.875% 22-09-28	EUR	500 000	483 172,36	0,55
SG 8.125% PERP	USD	400 000	367 397,54	0,42
TRIODOS BANK NV 3.875% 03-09-30	EUR	600 000	600 491,26	0,69
UNICAJA BANCO SA E 6.5% 11-09-28	EUR	500 000	536 209,86	0,61
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	400 000	445 564,11	0,51
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	700 000	761 483,06	0,87
Biotechnologie			411 310,64	0,47
AMGEN 3.0% 22-02-29	USD	500 000	411 310,64	0,47
Composants automobiles			799 448,24	0,91
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	300 000	316 696,23	0,36
FORVIA 2.375% 15-06-29	EUR	500 000	482 752,01	0,55
Crédit à la consommation			536 888,53	0,61
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	500 000	536 888,53	0,61
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 304 287,30	1,49
NN GROUP NV 5.75% PERP	EUR	700 000	713 062,44	0,81
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	500 000	591 224,86	0,68
Eau			434 140,66	0,50
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	400 000	434 140,66	0,50
Electricité			6 139 665,83	7,01
EDF 3.625% 13-10-25	USD	500 000	432 685,81	0,49
EDF 4.375% 17-06-36 EMTN	EUR	700 000	734 562,74	0,85
EDF 4.375% PERP EMTN	EUR	300 000	297 727,16	0,34
EDF 5.125% PERP EMTN	EUR	400 000	430 189,51	0,49
EDF 5.625% PERP EMTN	EUR	400 000	421 904,66	0,48
EDP 4.5% 27-05-55 EMTN	EUR	600 000	616 845,49	0,70
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	400 000	420 680,90	0,48
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	500 000	543 738,58	0,62
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	700 000	697 358,27	0,80
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	EUR	300 000	299 781,84	0,34
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.125% 17-02-32	EUR	700 000	712 491,45	0,81
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	500 000	531 699,42	0,61
Finances			549 379,19	0,63
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	600 000	549 379,19	0,63
FPI de détail			515 375,55	0,59
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	EUR	500 000	515 375,55	0,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion et promotion immobilière			618 838,74	0,71
CPI PROPERTY GROUP 4.75% 22-07-30	EUR	300 000	295 847,96	0,34
CPI PROPERTY GROUP 6.0% 27-01-32	EUR	200 000	212 820,42	0,24
CPI PROPERTY GROUP 7.0% 07-05-29	EUR	100 000	110 170,36	0,13
Gestion immobilière et développement			318 281,12	0,36
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	300 000	318 281,12	0,36
Infrastructure de transports			682 068,78	0,78
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 02-02-29	EUR	700 000	682 068,78	0,78
Marchés de capitaux			4 676 817,32	5,34
ABN AMRO BK 3.0% 25-02-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 025 025,00	1,16
ABN AMRO BK 5.75% PERP	EUR	500 000	506 554,20	0,58
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	600 000	606 423,53	0,69
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	EUR	400 000	424 234,47	0,48
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	700 000	688 382,11	0,79
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.25% 18-09-35	EUR	400 000	407 600,05	0,47
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.375% 17-06-33	EUR	700 000	670 163,08	0,77
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.875% PERP	EUR	300 000	348 434,88	0,40
Producteur et commerce d'énergie indépendants			261 063,02	0,30
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	300 000	261 063,02	0,30
Produits chimiques			698 922,34	0,80
ARKEMA 3.5% 09-09-33 EMTN	EUR	700 000	698 922,34	0,80
Services aux collectivités			21 974 081,56	25,10
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	800 000	836 513,37	0,96
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	300 000	268 023,66	0,31
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	2 200 000	2 202 068,30	2,52
CANADIAN GOVERNMENT BOND 3.5% 01-03-34	CAD	1 100 000	695 858,53	0,79
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	700 000	687 578,07	0,79
ENGIE 3.5% 27-09-29 EMTN	EUR	700 000	717 594,12	0,82
ENGIE 5.125% PERP	EUR	300 000	321 370,56	0,37
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	400 000	424 312,49	0,48
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	3 500 000	2 758 863,01	3,15
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	500 000	520 317,12	0,59
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.5% 16-05-35	EUR	400 000	406 149,51	0,46
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	600 000	629 298,45	0,72
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	1 600 000	1 521 205,26	1,74
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	2 300 000	2 456 675,75	2,81
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	2 400 000	2 586 323,74	2,95
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.05% 30-10-37	EUR	700 000	736 474,65	0,84
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	1 900 000	1 258 443,01	1,44
UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	GBP	2 500 000	2 189 645,92	2,50
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	GBP	900 000	449 156,69	0,51
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.371% PERP	EUR	300 000	308 209,35	0,35
Services clientèle divers			517 111,71	0,59
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	500 000	517 111,71	0,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			3 212 752,17	3,67
KPN 4.875% PERP	EUR	400 000	419 357,95	0,48
KPN 6.0% PERP	EUR	600 000	665 462,59	0,75
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.055% 24-01-36	EUR	400 000	416 122,03	0,48
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	300 000	299 205,66	0,34
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	400 000	434 524,43	0,50
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	500 000	553 124,25	0,63
VERIZON COMMUNICATION 3.875% 08-02-29	USD	500 000	424 955,26	0,49
Services financiers diversifiés			4 013 165,40	4,58
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	EUR	500 000	538 986,95	0,62
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	500 000	566 799,32	0,65
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.25% 29-06-28	EUR	300 000	282 075,21	0,32
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.5% 08-02-34	EUR	500 000	433 019,32	0,49
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 095 391,92	1,25
TATRA BANKA AS 4.971% 29-04-30	EUR	600 000	638 901,55	0,73
TENNET HOLDING BV 2.75% 17-05-42	EUR	500 000	457 991,13	0,52
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			4 389 386,50	5,01
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	300 000	281 820,47	0,32
COVIVIO 3.625% 17-06-34 EMTN	EUR	400 000	398 106,68	0,45
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.75% 10-03-31	EUR	500 000	498 062,64	0,57
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.375% 01-06-30	EUR	500 000	465 746,78	0,53
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.875% 04-12-34	EUR	800 000	700 674,96	0,80
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11-09-34	EUR	800 000	806 259,56	0,92
UNIBAIL RODAMCO SE 4.75% PERP	EUR	700 000	713 755,58	0,82
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	EUR	500 000	524 959,83	0,60
Textiles, habillement et produits de luxe			514 915,31	0,59
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	500 000	514 915,31	0,59
Transport routier et ferroviaire			1 154 310,94	1,32
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	400 000	414 291,40	0,47
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 4.125% 23-05-29	EUR	400 000	422 891,12	0,49
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	300 000	317 128,42	0,36
TITRES D'OPC			4 352 863,05	4,97
OPCVM			4 352 863,05	4,97
Gestion collective			4 352 863,05	4,97
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	2 019	4 352 863,05	4,97
Total			86 081 505,75	98,34

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 1225	10	700,00	-	1 285 700,00
EURO-OAT 1225	-20	1 000,00	-	-2 427 000,00
LONG GILT FUT 1225	10	-	-687,44	1 040 788,27
MSE CANADA 10 1225	-90	-	-17 077,50	-6 741 329,74
Sous-total 1.		1 700,00	-17 764,94	-6 841 841,47
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		1 700,00	-17 764,94	-6 841 841,47

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CC EURCAD 1225	6	5 688,42	-	750 229,37
EC EURUSD 1225	31	13 138,30	-	3 891 819,15
RP EURGBP 1225	24	23 544,91	-	3 012 717,69
Sous-total 1.		42 371,63	-	7 654 766,21
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		42 371,63	-	7 654 766,21

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	86 081 505,75
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-16 064,94
Total instruments financiers à terme - change	42 371,63
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2 399 208,67
Autres passifs (-)	-972 816,83
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	87 534 204,28

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	EUR	77 835,882	1 120,02
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES PVC EUR	EUR	325,000	1 079,01
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	EUR	47,513	113,90

69. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Global Green Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 969500N4VJU9MO8OK073

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui ☒ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 92,65%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, le portefeuille a un objectif d'investissement durable en investissant sur des obligations d'entreprises, d'entités publiques, d'État ou supra-nationales émises pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et la maîtrise de la pollution, la gestion durable des déchets et de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'exploitation durable des terres, le transport propre, l'économie circulaire, les bâtiments verts et l'adaptation au changement climatique.

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation de l'objectif d'investissement durable par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de l'analyse ESG des obligations durables :

L'analyse ESG spécifique aux obligations vertes repose sur des outils d'analyse interne propre à chaque émission s'articulant autour de 3 piliers :

- Le profil ESG de l'émetteur et sa stratégie environnementale ;
- Le respect des bonnes pratiques définies dans les *Green Bond Principles* (GBP) : utilisation des fonds, processus de sélection et d'évaluation des projets, gestion des fonds et le reporting ;
- Le niveau de l'opinion fourni par la revue externe d'un tiers indépendant (*Second Party Opinion*, SPO), jugeant de la qualité de l'obligation verte.

L'analyse ESG des obligations de type obligation sociale (*Social Bond*) et de type obligation durable (*Sustainability Bond*) telles que définies par les *Social Bond Principles* (SBP) et les *Sustainability Bond Guidelines* (SBG) de l'*International Capital Market Association* (ICMA) repose sur les mêmes outils d'analyse interne que les obligations vertes.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

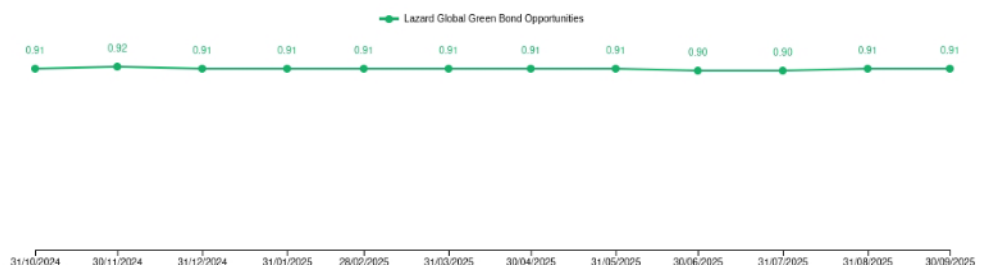
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

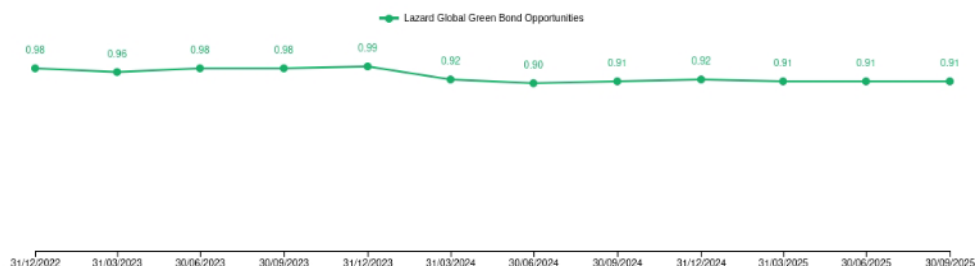
Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Evolution du taux de green bonds (%)



... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	16,28%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	19,07%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	51,42%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	8,83%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	28,96%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	40,44%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	25,88%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	11,12%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	5,02%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	35,20%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	ADMINISTRATION PUBLIQUE	3,49%	FRANCE
2	SASOTEC FP	OPC	3,48%	FRANCE
3	ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	ADMINISTRATION PUBLIQUE	3,14%	ITALIE
4	ITALY BTPS 4% 22-30/04/2035	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,98%	ITALIE
5	BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,71%	ALLEMAGNE
6	UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,28%	ROYAUME-UNI
7	IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,86%	IRLANDE
8	SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,56%	ESPAGNE
9	DB 3 ¼ 05/24/28	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,13%	ALLEMAGNE
10	AEMSPA 5 PERP	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	1,06%	ITALIE
11	SUEZFP 4 ½ 11/13/33 EMTN	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU - ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0,97%	FRANCE
12	UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,92%	ITALIE
13	DANSKE BK 4.125% 10-01-31	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,92%	DANEMARK
14	BKIR 4 ⅞ 07/16/28	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,92%	IRLANDE
15	EDF 4.375% 17-06-36 EMTN	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0,91%	FRANCE

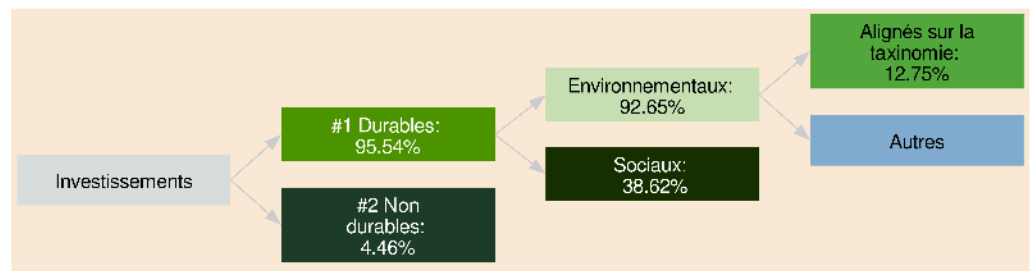
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2024 au 30/09/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?

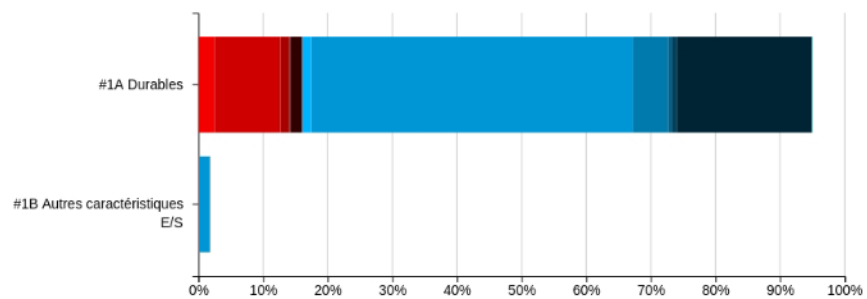


La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	2.51%	0.03%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10.14%	0.04%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1.34%	0.01%
Construction	0.20%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	0.02%	
Transports et entreposage	1.85%	0.02%
Information et communication	1.40%	
Activités financières et d'assurance	49.74%	1.57%
Activités immobilières	5.45%	0.01%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.55%	
Activités de services administratifs et de soutien	0.78%	
Administration publique	20.92%	0.09%
OPC	0.12%	0.05%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 11,67% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

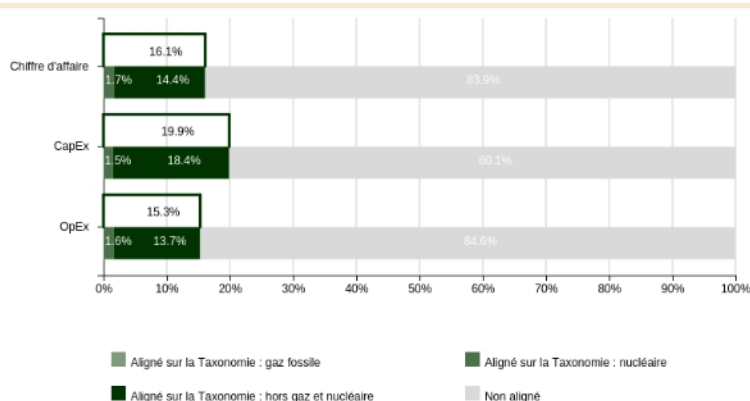
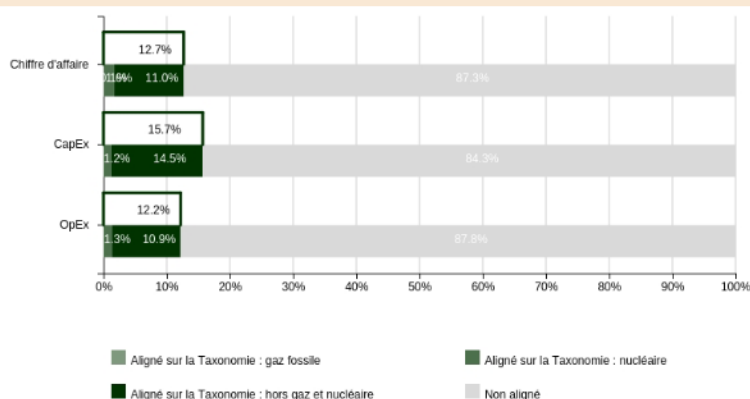
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 80,09%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 38,62%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 2,56%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre l'objectif d'investissement durable par ce produit courent, pour les titres en direct en portefeuille :

- La part d'investissements dans des obligations à caractère durable

Le portefeuille investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Les obligations vertes doivent respecter les principes définis par les *Green Bond Principles* (GBP) de l'*International Capital Market Association* (ICMA).

Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type obligation sociale (*Social Bond*) ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type obligation durable (*Sustainability Bond*) dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations de type obligation sociale doivent respecter les quatre principes définis par les *Social Bond Principles* (SBP) de l'ICMA. Les obligations de type obligation durable doivent suivre les principes des GBP et des SBP, respectivement pertinent pour les projets environnementaux et sociaux conformément aux *Sustainability Bond Guidelines* (SBG) de l'ICMA.

Les pourcentages s'entendent hors liquidités et OPC monétaires.

Sur la période écoulée, la part des obligations vertes représentait en moyenne 91,05% des titres détenus en direct.

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres en direct du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 92,27%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ESG de référence du portefeuille est le suivant : 90% ICE BofA Green Bond (GREN) + 10% ICE BofA Euro High Yield Index (HE00).

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles, huile de palme).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).
- Le fonds respecte les exclusions mentionnées au cahier des charges du label ISR.
- Le fonds respecte les exclusions PAB au sens du règlement délégué (UE) 2020/1818.

Pour plus d'information, merci de consulter le "code de transparence" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-proche_147.html#section05.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD FUNDS

Société d'investissement à capital variable
(Sicav à Compartiments)
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
484 947 627 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Ex. clos le 30/09/2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

50 146 854,63 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-3 997 327,87 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « BC EUR »	Capitalisation	3 219 148,71 €
- Action « FC EUR » :	Capitalisation	955 136,52 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation	26 880,22 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	26 431 436,07 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	97 792,71 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	1 292 628,91 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	42 493,05 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	2 215 359,11 €
	Report	375,17 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	7 116 254,34 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	904 851,53 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	7 303 595,47 €
- Action « RC H-CHF » :	Capitalisation	177 231,90 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	37 844,09 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	16,91 €
- Action « RD-H USD » :	Distribution	25,10 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	325 784,82 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **38,66 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **16,91 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD-H USD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **25,10 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « BC EUR »	Capitalisation	-181 422,37 €
- Action « FC EUR » :	Capitalisation	-56 599,99 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation	12 601,86 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-1 657 381,58 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	-67 823,44 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	-1 393 236,57 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	-2 664,39 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 096 501,75 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-398 902,72 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	-565 209,46 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-572 112,02 €

- Action « RC H-CHF » :	Capitalisation	-141 588,37 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	-49 039,42 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-1,50 €
- Action « RD-H USD » :	Capitalisation	-21,44 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	-20 428,21 €

Rappel des exercices précédents	Montant unitaire/action
2024	36,03 € catégorie action « PD EUR », et 15,68 € catégorie action « RD EUR », et 5,89 € catégorie action « RD-H USD »
2023	24,90 € catégorie action « PD EUR », et 22,44 € catégorie action « PD H-USD », et 9,78 € catégorie action « RD EUR », et 4,34 € catégorie action « RD-H USD »
2022	24,59 € catégorie action « PD EUR », et 3,29 € catégorie action « RD-H USD »
2021	23,62 € catégorie action « PD EUR »

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI** qui s'élèvent à :

12 844 635,98 € somme distribuable afférente aux revenus nets,
1 568 119,17 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AGIPI EURO SHORT D » :	Capitalisation	917 944,13 €
- Action « EVC EUR » :	Capitalisation	124 732,21 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	441 865,70 €
-	Report	1,09 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	10 848 280,45 €
- Action « RC » :	Capitalisation	511 807,68 €
- Action « RVC » :	Capitalisation	4,72 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **41,96 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AGIPI EURO SHORT D » :	Capitalisation	125 893,25 €
- Action « EVC EUR » :	Capitalisation	14 771,45 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation	50 821,87 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	1 310 634,72 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	65 997,22 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	0,66 €

Rappel des exercices précédents	Montant unitaire/action
2024	43,07 € catégorie action « PD EUR »
2023	31,96 € catégorie action « PD EUR »
2022	38,26 € catégorie action « PD EUR »
2021	46,74 € catégorie action « PD EUR »

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD HUMAN CAPITAL** qui s'élèvent à :

670 571,73 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

1 780 648,26 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	275,79 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	506 106,76 €
- Action « ED EUR » :	Distribution :	44 399,94 €
	Report :	20,31 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	5 750,20 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	116 469,83 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	-2 451,10 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **13,47 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	867,03 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	1 123 237,63 €
- Action « ED EUR » :	Capitalisation :	98 475,12 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	5 769,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	541 239,28 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	11 059,78 €

Rappel des exercices précédents

2024

2023

Montant unitaire/action

14,90 € catégorie action « ED EUR »

14,35 € catégorie action « ED EUR »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

2 465 671,52 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

2 648 922,31 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 455 923,61 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	9 582,53 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	165,38 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 638 139,87 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	10 617,43 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	165,01 €

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD EURO CREDIT SRI** qui s'élèvent à :

6 818 997,17 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

5 273 105,28 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	138 360,64 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	15 667,20 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	4 409 133,96 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	1 006 259,18 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	1 249 576,19 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	79 703,33 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	6 330,76 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	3 283 400,48 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	777 548,16 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	1 126 122,55 €

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD WELL BEING** qui s'élèvent à :

309 790,47 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

594 619,92 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	302 822,05 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	70,58 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	6 894,91 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	2,93 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	578 108,47 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	313,23 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	16 194,97 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	3,25 €

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT 2028** qui s'élèvent à :

3 459 979,60 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

124 222,59 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 720 544,28 €
- Action « ED EUR » :	Distribution	57 848,85 €
	Report	10,71 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	302 098,21 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	15 233,86 €
	Capitalisation	2,34 €

- Action « PP C EUR » :	Capitalisation	37 571,71 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	302 693,68 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	23 939,08 €
	Capitalisation	26,88 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **27,72 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **29,35 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **2,23 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	91 074,22 €
- Action « ED EUR » :	Report	4 432,68 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	10 695,67 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 233,82 €
- Action « PP C EUR » :	Capitalisation	1 257,63 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	13 267,99 €
- Action « RD EUR » :	Report	2 260,58 €

Rappel des exercices précédents 2024

Montant unitaire/action
20,61 € catégorie action « PD EUR »
21,51 € catégorie action « ED EUR »
1,78 € catégorie action « RD EUR »

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD HIGH YIELD 2029** qui s'élèvent à :

6 484 562,46 € somme distribuable afférente aux revenus nets,
-90 623,10 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « CC EUR » :	Capitalisation	806 163,47 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 910 005,04 €
- Action « ED EUR » :	Distribution	116 143,03 €
	Report	1,83 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	1 751 847,10 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	227 892,96 €
	Report	4,36 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	671 080,92 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	1 423,73 €
	Report	0,02 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « CC EUR » :	Capitalisation	-12 785,01 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-41 343,68 €
- Action « ED EUR » :	Report	3 511,27 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-25 622,63 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation	-3 244,06 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-11 118,50 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-20,49 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **59,53 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **55,45 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **4,73 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;

Rappel des exercices précédents
2024

Montant unitaire/action
17,07 € catégorie action « ED EUR »
17,07 € catégorie action « PD EUR »
1,24 € catégorie action « RD EUR »

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** qui s'élèvent à :

230 602,41 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-941 837,95 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décident de proposer à l'Assemblée Générale leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	218 592,64 €
- Action « PC EUR » :	Distribution	11 994,50 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	13,87 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	1,40 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-855 723,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-86 076,96 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-34,27 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-3,30 €

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

1 856 069,44 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

2 308 755,76 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC H EUR » :	Capitalisation	1 855 963,77 €
- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	26,33 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	24,17 €
- Action « PD H EUR » :	Distribution	26,29 €
- Action « PVC H-EUR » :	Capitalisation	26,33 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	2,55 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **26,29 €** qui sera détaché le **14 janvier 2026** et mis en paiement le **16 janvier 2026** ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC H EUR » :	Capitalisation	2 308 680,63 €
- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	26,11 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	- -15,88 €
- Action « PD H EUR » :	Report	31,89 €
- Action « PVC H-EUR » :	Capitalisation	28,11 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	2,90 €

Rappel des exercices précédents
2024

Montant unitaire/action
2,12 € catégorie action « PD H EUR »

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT 2030** qui s'élèvent à :

2 228 331,64 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

200 055,90 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	1 093 360,34 €
- Action « PD H EUR » :	Distribution	961 597,68 €
	Report :	319,32 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	137 529,99 €
- Action « RD H EUR » :	Distribution	35 498,63 €
	Report :	25,68 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **25,92 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **2,26 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	96 078,29 €
- Action « PD H EUR » :	Report	86 714,72 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	13 657,48 €
- Action « RD H EUR » :	Report	3 605,41 €

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE** qui s'élèvent à :

562,70 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-128 631,51 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	562,97 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	0,21 €
- Action « RVC EUR » :	Distribution	-0,48 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-128 635,47 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	0,88 €
- Action « RVC EUR » :	Distribution	3,08 €